

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 3

I. – À la deuxième ligne de la cinquième colonne du tableau de l’alinéa 5, substituer au nombre :

« -2,8 »

le nombre :

« -3,1 ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 0,3 »

le nombre :

« 0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’annexe 1 du rapport annexé au Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, fait apparaître que le solde public effectif des administrations de sécurité sociale serait structurellement excédentaire (+0,3 %) à l’horizon 2017.

Selon toute logique, le déficit conjoncturel existant devrait être résorbé une fois l’activité économique repartie ; il n’y aurait donc pas lieu d’ajuster les comptes par des mesures nouvelles.

Aussi cet amendement a-t-il pour objet de remédier à cette situation en ramenant le solde public des ASSO à l'équilibre en 2017.